

MAIRIE
DE
TESSON
2, Place Monconseil
17460 TESSON

COMPTE-RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 septembre 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Mathieu FAVRIAU, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Jacques DUBOIS , Mme Catherine FLANDRE, Mme Anne-Marie MARTIN, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, Mme Isabelle MONNET, Mme Isabelle JOGUET

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mme Frédérique TRASSARD donne pouvoir à M. Gérard BOUTON
Mme Elise BRÉMONT donne pouvoir à M. Jacques DUBOIS
Mme Sabrina MENAND BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

ABSENT : M. David BAUDRY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Ordre du jour :

- Désignation du délégué du SDEER
- Échéances des conventions des logements communaux 4 et 6 rue Jules ferry
- Question diverses

Désignation d'un délégué au SDEER

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal et selon l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal mis en place doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué pour le SDEER, Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime.

Est élu à l'unanimité délégué au SDEER : Monsieur Laurent MORICHON

Location d'un logement Communal : renouvellement de la Convention au n °4 rue Jules Ferry

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention d'occupation du logement communal des écoles, 4 rue Jules Ferry, au 1er octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

Considérant que le locataire, Madame Viviane LAMARE née VARZI a demandé de continuer à occuper ce logement ;

Qu'aucun des enseignants en poste actuellement à TESSON n'a demandé de logement ;

Décide de reconduire la convention avec Madame Viviane LAMARE, à partir du 1^{er} octobre 2020, pour une nouvelle période d'un an ;

Donne tout pouvoir au Maire pour établir et signer la convention précaire d'occupation de ce logement communal conclue pour une durée d'un an, non reconductible, qui commencera le 1^{er} octobre 2020. Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Location d'un logement Communal : renouvellement de la Convention au n °6 rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention d'occupation du logement communal des écoles, 6 rue Jules Ferry, au 1er octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

Considérant que le locataire, Monsieur Laurent Dos Santos, a demandé de continuer à occuper ce logement ;

Qu'aucun des enseignants en poste actuellement à TESSON n'a demandé de logement ;

Décide de reconduire la convention avec Monsieur Laurent Dos Santos, à partir du 1^{er} octobre 2020, pour une nouvelle période d'un an ;

Donne tout pouvoir au Maire pour établir et signer la convention précaire d'occupation de ce logement communal conclue pour une durée d'un an, non reconductible, qui commencera le 1^{er} octobre 2020. Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.